

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1586

19 juin 2014

SOMMAIRE

Al Avocado (Luxembourg) S.à r.l.	76086	Sogephy S.A.	76085
Alzinger S.A.	76087	S&S Multi Services S.à.r.l.	76083
American Services Company S.à r.l.	76124	Starhome Mach S.à r.l.	76084
AMO Holding 11 S.A.	76128	Stedalux S.A.	76085
Antin Infrastructure Partners II [Feeder] Luxembourg GP, S.à r.l.	76084	Stratego Managing S.à r.l.	76085
AOL Europe Holdings (2) Media & Cie ...	76083	Syrius Investments S.à r.l.	76086
Atom Holding S.à r.l.	76092	Talbo S.à r.l.	76086
Aziza S.A.	76085	Tatra S.à r.l.	76087
CCP III Pentagon Holding S.à r.l.	76112	Team to Trust S.A.	76087
CETREL S.A.	76088	Tecolu S.à r.l.	76086
Docler Entertainment S.à r.l.	76101	The Coffee S.à r.l.	76087
HACCP - Consult S.à r.l.	76085	The Genesis Emerging Markets Invest- ment Company	76088
H.D.B.R., S.à r.l.	76127	Threadneedle Property Unit Trust Luxem- bourg Feeder SA SICAV-SIF	76086
PIAM Fund	76082	Trieste S.à r.l.	76087
Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.	76082	WhiteStones S.C.A.	76089
Resuma S.A.	76082	Wilcox S.à r.l.	76088
Robor S.A.	76083	Winnicare S.A.	76088
Sabra S.à r.l.	76083	Xiali S.à r.l.	76088
Saverfin S.A.	76084	Yakari	76128
S&B Minerals S.A.	76082	Yunque S.à r.l.	76128
SCG STE Maurice 2 S.à.r.l.	76084	Zagato S.à r.l.	76128
SGTWINS S. à r.l.	76084		
Signa S.à r.l.	76085		

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014054845/11.

(140063141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

S&B Minerals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 178.470.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054873/10.

(140062514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Resuma S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 16.741.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054865/10.

(140062940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.999.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 31 mars 2014

En date du 31 mars 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de catégorie D de la Société avec effet au 31 mars 2014;
- de nommer Monsieur James NEWMAN, actuellement gérant de catégorie B de la Société, en tant que nouveau gérant de catégorie D de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Nikolay TYCHININ, gérant de catégorie A
- Evseenkov Oleg VLADIMIROVICH, gérant de catégorie A
- Indro MUKERJEE, gérant de catégorie B
- Anthony Kim ILLSLEY, gérant de catégorie C
- James NEWMAN, gérant de catégorie D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014054836/23.

(140062378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Robor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 134.133.

Par la présente, je soussignée, Madame Viviane HENGEL, ai l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions d'Administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Le 14 janvier 2014.

Viviane HENGEL.

Référence de publication: 2014054867/10.

(140062801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

S&S Multi Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 4, rue Robert Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 88.353.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014054874/10.

(140062979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Sabra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 134.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054875/10.

(140063001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

AOL Europe Holdings (2) Media & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.993.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 19 mars 2014

1. Monsieur Larry Owen Martin a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 14 mars 2014.
2. Monsieur James Arthur Colquhoun a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 mars 2014.
3. Monsieur Graham Edwin Moysey, administrateur de sociétés, né à Montréal (Canada), le 2 août 1969, demeurant professionnellement à 99 Spadina Avenue, Suite 200, Toronto, Ontario, M5V 3P8, Canada, a été nommé comme gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
4. Madame Amanda Louise Reid, administrateur de sociétés, née à Birmingham (Royaume Uni), le 29 mai 1978, demeurant professionnellement à 11-20 Capper Street, Shropshire House, Londres, WC1E 6JA, Royaume Uni, a été nommée comme gérante avec effet au 1^{er} avril 2014 pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que l'associée AOL Europe Holdings (2) & Cie a désormais son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, que l'associée Goviral B.V., a désormais son siège social au 151/A Koninginneweg, 1075 CM Amsterdam, Pays-Bas et que Monsieur Hugo FROMENT et Madame Nicola FOLEY, gérants, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour AOL Europe Holdings (2) Media & Cie

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014055129/24.

(140063933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Starhome Mach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.370.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054881/10.

(140062793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Saverfin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054888/10.

(140063022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

SCG STE Maurice 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054889/10.

(140062849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

SGTWINS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 56, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 139.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054899/10.

(140063006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Antin Infrastructure Partners II [Feeder] Luxembourg GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.613.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 mars 2014, le conseil de gérance de Antin Infrastructure Partners II (Feeder) Luxembourg GP S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055095/14.

(140063462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

**Signa S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HACCP - Consult S.à r.l.).**

Siège social: L-8352 Dahlem, 42, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 152.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054905/10.

(140063000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Sogephy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014054914/10.

(140062367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Stedalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 108.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2014054917/10.

(140062652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Stratego Managing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 165.077.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014054918/10.

(140062655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Aziza S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 111.821.

Par lettre recommandée adressée le 11 avril 2014 à la société AZIZA S.A. société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER S.A. a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société AZIZA S.A. avec effet immédiat.

Partant, le siège social de ladite société AZIZA S.A. est dénoncé à la même date.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour extrait conforme
FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire / Un administrateur

Référence de publication: 2014055145/14.

(140064006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Syrius Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054922/10.

(140062510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Talbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054924/10.

(140063016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Tecolu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.742.

Les comptes de liquidation au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Anke Jager.

Référence de publication: 2014054928/11.

(140062833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Threadneedle Property Unit Trust Luxembourg Feeder SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.486.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054930/11.

(140062357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

AI Avocado (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.391.

Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055109/12.

(140063659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Tatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054925/10.

(140063015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Team to Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054927/10.

(140062547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Trieste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 131.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054932/10.

(140063168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

The Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 136.678.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014054943/10.

(140062654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Alzinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.176.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 17 mars 2014:

L'assemblée générale décide le remplacement de la société LE COMITIUM INTERNATIONAL SA, dans ses fonctions de commissaires aux comptes par Monsieur Dennis Marcel SCHAAP, demeurant à Schleierackerweg 8, D-77656 OFFENBURG. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Willem Harmannus SHAAP

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014055120/14.

(140063996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

The Genesis Emerging Markets Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.160.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2014054944/10.

(140062910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Wilcox S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014055005/10.

(140063020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Winnicare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055013/10.

(140063204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Xiali S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014055016/10.

(140062916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 3 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 363 du 30 décembre 1985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour CETREL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014055205/14.

(140063708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

WhiteStones S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 124.585.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WhiteStones S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.585 and incorporated pursuant to a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, dated on February 9, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 712 dated April 26, 2007 (the Company). The articles of association of the Company were amended for the last time on October 18, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2864 on November 26, 2012.

The Meeting is chaired by Ms Annick LEBLON, licenciée en droit, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Ms Katia ZIADI, employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mr Diaudécy BONHOMME, employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to proceed with the anticipated dissolution of the company with immediate effect and to put it into liquidation;

2. Appointment of one Liquidator and specification of his powers;

3. Discharge of the General Partner and the Supervisory Board for the period of January 1st, 2013 until the date of the present Meeting.

4. Miscellaneous.

II. That the actual share capital of the Company is set at ninety-five thousand euro (EUR 95,000) divided into:

a) eight thousand five hundred fifty (8,550) limited shares ("the Limited Shares"), with a nominal value of ten euro (EUR 10,-) each, held by the Limited Shareholders, consisting in (i) seven thousand six hundred (7,600) class A limited shares (the "A shares") and (ii) nine hundred fifty (950) class B limited shares (the "B shares"), and

b) nine hundred fifty (950) class C shares with a nominal value of ten euro (EUR 10,-) each held by the Unlimited Shareholders (the "C shares" or "Unlimited Shares").

III. That the meeting has been duly convened by notice sent by registered mail to all shareholders on the 7th of February 2014.

IV. That the majority of the shareholders of the Company which is required by law and pursuant to the article 33, paragraph one of the Articles of Association in order to put the company into liquidation (as defined above), including limited shareholders (associé commanditaires) and the managing general shareholder (associé gérant commandité) of the Company (collectively referred to as the Shareholders), are present or represented and the number of their shares is shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders, after having been signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

V. As appears from the attendance list:

- 7,400 class A limited shares,

- 925 class B limited shares,

- 950 class C unlimited shares,

representing at least the qualified majority of the share capital of the Company are represented at the Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

After deliberation the general meeting took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint the company "Merlis S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B111.320, as sole liquidator of the Company (the "Liquidator").

The meeting resolves that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind to its willingness.

Third resolution

The meeting decides to give discharge to the General Partner and the Supervisory Board for the period of January 1st, 2013 until the date of the present Meeting.

Close of business

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed

Estimation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le trois mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de WhiteStones S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124.585 et constituée par acte notarié reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire résidant à Luxembourg, en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 712 du 26 Avril 2007 (la Société). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 Octobre 2012, par acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2864 le 26 novembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Annick LEBLON, licenciée en droit, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Le président nomme comme secrétaire Madame Katia ZIADI employée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Diaudécy BONHOMME, employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire qu'il enregistre:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder avec la dissolution anticipée de la société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat;
2. Nomination d'un liquidateur et attribution de ses pouvoirs;
3. Décharge à l'Associé Commandité et au Conseil de Surveillance pour la période du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la présente Assemblée;
4. Divers.

II. Que le capital social actuel de la Société est fixé à quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000,-) représenté par:

a) huit mille cinq cent cinquante (8.550) actions commanditaires (les "Actions Commanditaires"), ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, détenues par les actionnaires commanditaires, et consistant en (i) sept mille six cents (7.600) actions commanditaires de classe A (les "Actions de Classe A") et (ii) neuf cent cinquante (950) actions commanditaires de classe B (les "Actions de Classe B"), et

b) neuf cent cinquante (950) actions commanditées de classe C, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune détenue par l'Associé Commandité (les "Actions de Classe C" ou les "Actions de Commandité").

III. Que l'assemblée a été dûment convoquée par un avis adressé par lettre recommandée, envoyée à tous les actionnaires le 7 février 2014.

IV. Que la majorité des actionnaires de la Société requise par la Loi et conformément à l'article 33, paragraphe un des statuts en vue de mettre la société en liquidation (tel que défini ci-dessus), y compris partie des actionnaires commanditaires et l'Associé Gérant Commandité de la Société (collectivement dénommés les Actionnaires), sont présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée «ne varietur» par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur», par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées aux présentes.

V. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence:

- 7.400 actions commanditaires de classe A,
- 925 actions commanditaires de classe B,
- 950 actions commanditées de classe C,

représentant au moins la majorité qualifiée du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui a été communiqué à l'avance aux actionnaires.

Après délibération, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de nommer la société «Merlis S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 111.320, comme seul liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'assemblée décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et les rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'Associé Commandité et au Conseil de Surveillance pour la période du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la présente Assemblée.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est clôturée.

Frais estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, établit ici qu'à la requête des personnes présentes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français; à la requête de ces mêmes personnes présentes mentionnées ci-dessus, en cas de divergence entre les textes français et anglais, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début du présent acte.

Ce document ayant été lu aux personnes présentes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Leblon, K. Ziadi, D. Bonhomme et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2014. LAC/2014/11013. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053439/180.

(140060530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Atom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.090.948,98.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.152.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of March,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Atom Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B. 170.152, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Jean-Joseph Wagner notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 July 2012, and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2017 page 96787 dated 14 August 2012. The Articles have been amended for the last time on 22nd January 2014 and published in the Mémorial dated 22 March 2014 number 748 page 35890.

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, acted as Chairman of the meeting with the consent of the meeting.

The Chairman appointed Mrs Brigitte MARTIN, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, to act as Secretary.

The meeting elected Mrs Brigitte MARTIN, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, to act as Scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxies (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the Notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that shareholders holding 100% of the share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Capital increase by an amount of three hundred and sixty-one thousand three hundred and ninety-nine Euros and twenty cents (EUR 361,399.20) in order to raise it from its current amount of seven hundred and twenty-nine thousand five hundred and forty-nine Euros and seventy-eight cents (EUR 729,549.78) to one million ninety thousand nine hundred and forty-eight Euros and ninety-eight cents (EUR 1,090,948.98) by creating and issuing thirty-six million one hundred and thirty-nine thousand nine hundred and twenty (36,139,920) shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each divided into classes of shares (the "New Shares") and related share premium and having the rights and obligations set out in the Articles.

2. Subscription and payment of the New Shares.

3. Decision to subsequently amend article 5.1 of the Articles.

4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and sixty-one thousand three hundred and ninety-nine Euros and twenty cents (EUR 361,399.20) in order to raise it from its current amount of seven hundred and twenty-nine thousand five hundred and forty-nine Euros and seventy-eight cents (EUR 729,549.78) to one million ninety thousand nine hundred and forty-eight Euros and ninety-eight cents (EUR 1,090,948.98) by creating and issuing thirty-six million one hundred and thirty-nine thousand nine hundred and twenty (36,139,920) shares as detailed below (each a "New Share" and collectively referred to as the "New Shares") each having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) and with a share premium of a global amount of four million six hundred and thirty-seven thousand eight hundred Euros and eighty cents (EUR 4,637,800.80) relating to the relevant alphabetical series of shares and having the rights and obligations set out in the Articles, through a contribution in cash.

The New Shares are issued as follows:

- three million six hundred thousand (3,600,000) Class A1 Shares;
- three million six hundred thousand (3,600,000) Class A2 Shares;
- three million six hundred thousand (3,600,000) Class A3 Shares;
- three million six hundred thousand (3,600,000) Class A4 Shares;
- three million six hundred thousand (3,600,000) Class A5 Shares;
- three million six hundred thousand (3,600,000) Class A6 Shares;
- three million six hundred thousand (3,600,000) Class A7 Shares;
- three million six hundred thousand (3,600,000) Class A8 Shares;
- three million six hundred thousand (3,600,000) Class A9 Shares;
- three million six hundred thousand (3,600,000) Class A10 Shares;
- thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B1 Shares;
- thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B2 Shares;
- thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B3 Shares;
- thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B4 Shares;
- thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B5 Shares;
- thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B6 Shares;
- thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B7 Shares;
- thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B8 Shares;
- thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B9 Shares; and
- thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B10 Shares.

The New Shares are subscribed as follows:

- KKR Global Infrastructure Investors L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at PO Box 309 Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership under number 43026, acting through its general partner KKR Associates Infrastructure L.P., acting in turn through its general partner KKR Infrastructure Limited, declares to subscribe for two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one (2,865,841) Class A1 Shares, two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one (2,865,841) Class A2 Shares, two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one (2,865,841) Class A3 Shares, two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one (2,865,841) Class A4 Shares, two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one (2,865,841) Class A5 Shares, two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one (2,865,841) Class A6 Shares, two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one (2,865,841) Class A7 Shares, two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one (2,865,841) Class A8 Shares, two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one (2,865,841)

Class A9 Shares and two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one (2,865,841) Class A10 Shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash for a total amount of two million eight hundred and sixty-five thousand eight hundred and forty-one Euros (EUR 2,865,841.-) out of which: (i) two hundred and eighty-six thousand five hundred and eighty-four Euros and ten cents (EUR 286,584.10) are allocated to the share capital of the Company and (ii) two million five hundred and seventy-nine thousand two hundred and fifty-six Euros and ninety cents (EUR 2,579,256.90) are allocated to the Share Premium Account of the Company (as defined in the Articles) which shall remain attached to the Class A Shares (irrespective to the numerical class of the Class A Shares).

- KKR European Infrastructure Investors L.P., a Scottish limited partnership with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9 WJ, and registered with the Scottish Registrar of Limited Partnerships under number 8364, acting through its general partner KKR European Infrastructure Limited, declares to subscribe for one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight (120,548) Class A1 Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight (120,548) Class A2 Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight (120,548) Class A3 Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight (120,548) Class A4 Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight (120,548) Class A5 Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight (120,548) Class A6 Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight (120,548) Class A7 Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight (120,548) Class A8 Shares, one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight (120,548) Class A9 Shares and one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight (120,548) Class A10 Shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred and twenty thousand five hundred and forty-eight Euros (EUR 120,548.-) out of which: (i) twelve thousand fifty-four Euros and eighty cents (EUR 12,054.80) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred and eight thousand four hundred and ninety-three Euros and twenty cents (EUR 108,493.20) are allocated to the Share Premium Account of the Company (as defined in the Articles) which shall remain attached to the Class A Shares (irrespective to the numerical class of the Class A Shares).

- KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership under number 44484, acting through KKR Associates Infrastructure SBS L.P., acting in turn through its general partner KKR Infrastructure SBS Limited, declares to subscribe for thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine (39,159) Class A1 Shares, thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine (39,159) Class A2 Shares, thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine (39,159) Class A3 Shares, thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine (39,159) Class A4 Shares, thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine (39,159) Class A5 Shares, thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine (39,159) Class A6 Shares, thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine (39,159) Class A7 Shares, thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine (39,159) Class A8 Shares, thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine (39,159) Class A9 Shares and thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine (39,159) Class A10 Shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash for a total amount of thirty-nine thousand one hundred and fifty-nine Euros (EUR 39,159.-) out of which: (i) three thousand nine hundred and fifteen Euros and ninety cents (EUR 3,915.90) are allocated to the share capital of the Company and (ii) thirty-five thousand two hundred and forty-three Euros and ten cents (EUR 35,243.10) are allocated to the Share Premium Account of the Company (as defined in the Articles) which shall remain attached to the Class A Shares (irrespective to the numerical class of the Class A Shares).

- KKR Global Infrastructure Investors (Keats) L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner KKR Associates Infrastructure L.P., acting in turn through its general partner KKR Infrastructure Limited, declares to subscribe for five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine (532,429) Class A1 Shares, five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine (532,429) Class A2 Shares, five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine (532,429) Class A3 Shares, five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine (532,429) Class A4 Shares five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine (532,429) Class A5 Shares, five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine (532,429) Class A6 Shares, five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine (532,429) Class A7 Shares, five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine (532,429) Class A8 Shares, five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine (532,429) Class A9 Shares and five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine (532,429) Class A10 Shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash for a total amount of five hundred and thirty-two thousand four hundred and twenty-nine Euros (EUR 532,429.-) out of which: (i) fifty-three thousand two hundred and forty-two Euros and ninety cents (EUR 53,242.90) are allocated to the share capital of the Company and (ii) four hundred and seventy-nine thousand one hundred and eighty-six Euros and ten cents (EUR 479,186.10) are allocated to the Share Premium Account of the Company (as defined in the Articles) which shall remain attached to the Class A Shares (irrespective to the numerical class of the Class A Shares).

- KKR Partners II (International) L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and acting through its general partner KKR PI-II GP Limited, declares to subscribe for forty-two thousand twenty-three (42,023) Class A1 Shares, forty-two thousand twenty-three (42,023) Class A2 Shares, forty-two thousand twenty-three (42,023) Class A3 Shares, forty-two thousand

twenty-three (42,023) Class A4 Shares, forty-two thousand twenty-three (42,023) Class A5 Shares, forty-two thousand twenty-three (42,023) Class A6 Shares, forty-two thousand twenty-three (42,023) Class A7 Shares, forty-two thousand twenty-three (42,023) Class A8 Shares, forty-two thousand twenty-three (42,023) Class A9 Shares and forty-two thousand twenty-three (42,023) Class A10 Shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash for a total amount of forty-two thousand twenty-three Euros (EUR 42,023.-) out of which: (i) four thousand two hundred and two Euros and thirty cents (EUR 4,202.30) are allocated to the share capital of the Company and (ii) thirty-seven thousand eight hundred and twenty Euros and seventy cents (EUR 37,820.70) are allocated to the Share Premium Account of the Company (as defined in the Articles) which shall remain attached to the Class A Shares (irrespective to the numerical class of the Class A Shares).

- CFG Coriance Co-Invest (Cayman) SPV, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner, CFG (Cayman) Holdings Limited, declares to subscribe for thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B1 Shares, thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B2 Shares, thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B3 Shares, thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B4 Shares, thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B5 Shares, thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B6 Shares, thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B7 Shares, thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B8 Shares, thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B9 Shares and thirteen thousand nine hundred and ninety-two (13,992) Class B10 Shares, each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares issued are paid up by a contribution in cash for a total amount of one million three hundred and ninety-nine thousand two hundred Euros (EUR 1,399,200.-) out of which: (i) one thousand three hundred and ninety-nine Euros and twenty cents (EUR 1,399.20) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one million three hundred and ninety-seven thousand eight hundred Euros and eighty cents (EUR 1,397,800.80) are allocated to the Share Premium Account of the Company (as defined in the Articles) which shall remain attached to the Class B Shares (irrespective to the numerical class of the Class B Shares).

Therefore, the global contribution four million nine hundred and ninety-nine thousand two hundred Euros (EUR 4,999,200.-) for the New Shares will be allocated as follows: (i) three hundred and sixty-one thousand three hundred and ninety-nine Euros and twenty cents (EUR 361,399.20) are allocated to the share capital of the Company and (ii) four million six hundred and thirty-seven thousand eight hundred Euros and eighty cents (EUR 4,637,800.80) are allocated to the Share Premium Account of the Company, which shall remain attached respectively to the Class A Shares and the Class B Shares.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced.

Second resolution

The Shareholders subsequently resolve to amend article 5.1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is one million ninety thousand nine hundred and forty-eight Euros and ninety-eight cents (EUR 1,090,948.98) divided into as follows:

- nine million nine hundred and sixteen thousand five hundred and thirty-three (9,916,533) Class A1 Shares (the "Class A1 Shares");
- nine million four hundred and forty-three thousand nine hundred and fifty-one (9,443,951) Class A2 Shares (the "Class A2 Shares");
- nine million five hundred and fifty-five thousand two hundred and forty-two (9,555,242) Class A3 Shares (the "Class A3 Shares");
- nine million five hundred and fifty-five thousand two hundred and forty-two (9,555,242) Class A4 Shares (the "Class A4 Shares");
- nine million five hundred and fifty-five thousand two hundred and forty-two (9,555,242) Class A5 Shares (the "Class A5 Shares");
- nine million five hundred and seventy-five thousand five hundred and ninety-six (9,575,596) Class A6 Shares (the "Class A6 Shares");
- nine million six hundred thousand three hundred and one (9,600,301) Class A7 Shares (the "Class A7 Shares");
- nine million six hundred thousand three hundred and one (9,600,301) Class A8 Shares (the "Class A8 Shares");
- nine million six hundred thousand three hundred and one (9,600,301) Class A9 Shares (the "Class A9 Shares");
- nine million six hundred thousand three hundred and one (9,600,301) Class A10 Shares (the "Class A10 Shares");
- thirty-seven thousand three hundred and fourteen (37,314) Class B1 Shares (the "Class B1 Shares");
- thirty-seven thousand three hundred and fourteen (37,314) Class B2 Shares (the "Class B2 Shares");
- thirty-seven thousand three hundred and fourteen (37,314) Class B3 Shares (the "Class B3 Shares");
- thirty-seven thousand three hundred and fourteen (37,314) Class B4 Shares (the "Class B4 Shares");
- thirty-seven thousand three hundred and fourteen (37,314) Class B5 Shares (the "Class B5 Shares");
- thirty-seven thousand three hundred and fourteen (37,314) Class B6 Shares (the "Class B6 Shares");

- thirty-seven thousand three hundred and fourteen (37,314) Class B7 Shares (the "Class B7 Shares");
- thirty-seven thousand three hundred and fourteen (37,314) Class B8 Shares (the "Class B8 Shares");
- thirty-seven thousand three hundred and thirteen (37,313) Class B9 Shares (the "Class B9 Shares");
- thirty-seven thousand three hundred and thirteen (37,313) Class B10 Shares (the "Class B10 Shares");
- five hundred and twenty-seven thousand nine hundred and three (527,903) Class C1 Shares (the "Class C1 Shares");
- five hundred and twenty-seven thousand nine hundred and three (527,903) Class C2 Shares (the "Class C2 Shares");
- five hundred and twenty-seven thousand nine hundred and three (527,903) Class C3 Shares (the "Class C3 Shares");
- five hundred and twenty-seven thousand nine hundred and three (527,903) Class C4 Shares (the "Class C4 Shares");
- five hundred and twenty-seven thousand nine hundred and three (527,903) Class C5 Shares (the "Class C5 Shares");
- five hundred and twenty-seven thousand nine hundred and three (527,903) Class C6 Shares (the "Class C6 Shares");
- five hundred and twenty-seven thousand nine hundred (527,900) Class C7 Shares (the "Class C7 Shares");
- five hundred and twenty-seven thousand nine hundred (527,900) Class C8 Shares (the "Class C8 Shares");
- five hundred and twenty-seven thousand nine hundred (527,900) Class C9 Shares (the "Class C9 Shares");
- five hundred and twenty-seven thousand nine hundred (527,900) Class C10 Shares (the "Class C10 Shares");
- seven hundred and forty-three thousand nine hundred and seventy-three (743,973) Class D1 Shares (the "Class D1 Shares");
- seven hundred and forty-three thousand nine hundred and seventy-three (743,973) Class D2 Shares (the "Class D2 Shares");
- seven hundred and forty-three thousand nine hundred and seventy-three (743,973) Class D3 Shares (the "Class D3 Shares");
- seven hundred and forty-three thousand nine hundred and seventy-three (743,973) Class D4 Shares (the "Class D4 Shares");
- seven hundred and forty-three thousand nine hundred and seventy-three (743,973) Class D5 Shares (the "Class D5 Shares");
- seven hundred and forty-three thousand nine hundred and seventy-three (743,973) Class D6 Shares (the "Class D6 Shares");
- seven hundred and forty-three thousand nine hundred and seventy-four (743,974) Class D7 Shares (the "Class D7 Shares");
- seven hundred and forty-three thousand nine hundred and seventy-four (743,974) Class D8 Shares (the "Class D8 Shares");
- seven hundred and forty-three thousand nine hundred and seventy-three (743,973) Class D9 Shares (the "Class D9 Shares"); and
- seven hundred and forty-three thousand nine hundred and seventy-three (743,973) Class D10 Shares (the "Class D10 Shares");

(hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) and having their rights and obligations as set out in the Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars,

Par-devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés d'Atom Holding S.à r.l. (ci-après, la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.170.152 et constituée par un acte notarié de Maître Jean- Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 juillet 2012, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 14 août 2012, numéro 2017, page 96787. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 janvier 2014, et ont été publiés au Mémorial en date du 22 mars 2014 page 35890 numéro 748.

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch/Alzette, a agi en tant que Président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée.

Le Président a nommé Madame Brigitte MARTIN, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch/Alzette, pour agir en tant que Secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Brigitte MARTIN, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Esch/Alzette, pour agir en tant que Scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les noms des associés représentés à l'assemblée en vertu des procurations (les "Associés") et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par et au nom des Associés, le Notaire, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les associés représentés à l'assemblée par des mandataires, le Notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les associés détenant 100% parts sociales du capital social de la Société sont représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Associés ont déclaré avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent soixante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et vingt centimes (EUR 361.399,20) afin de le porter de son montant actuel de sept cent vingt-neuf mille cinq cent quarante-neuf Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 729.549,78) à un million quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-huit Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 1.090,948,98) par la création et l'émission de trente-six millions cent trente-neuf mille neuf cent vingt (36.139.920) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), divisées en catégorie de parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") et avec une prime d'émission liée et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

2. Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

3. Décision de modifier en conséquence l'article 5.1 des Statuts.

4. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et vingt centimes (EUR 361.399,20) afin de le porter de son montant actuel de sept cent vingt-neuf mille cinq cent quarante-neuf Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 729.549,78) à un million quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-huit Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 1.090.948,98) par l'émission et la création d'un nombre total de trente-six millions cent trente-neuf mille neuf cent vingt (36.139.920) parts sociales tel que détaillé ci-dessous (chacune une "Nouvelle Part Sociale" et ensemble dénommées les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), et avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions six cent trente-sept mille huit cents Euros et quatre-vingt centimes (EUR 4.637.800,80) relative à la série alphabétique concernée et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts, par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Parts Sociales sont émises comme suit:

- trois millions six cent mille (3.600.000) Parts Sociales de Catégorie A1,
- trois millions six cent mille (3.600.000) Parts Sociales de Catégorie A2,
- trois millions six cent mille (3.600.000) Parts Sociales de Catégorie A3,
- trois millions six cent mille (3.600.000) Parts Sociales de Catégorie A4,
- trois millions six cent mille (3.600.000) Parts Sociales de Catégorie A5,
- trois millions six cent mille (3.600.000) Parts Sociales de Catégorie A6,
- trois millions six cent mille (3.600.000) Parts Sociales de Catégorie A7,
- trois millions six cent mille (3.600.000) Parts Sociales de Catégorie A8,
- trois millions six cent mille (3.600.000) Parts Sociales de Catégorie A9,
- trois millions six cent mille (3.600.000) Parts Sociales de Catégorie A10,

- treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B1,
- treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B2,
- treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B3,
- treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B4,
- treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B5,
- treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B6,
- treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B7,
- treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B8,
- treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B9, et
- treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B10,

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- KKR Global Infrastructure Investors L.P., un exempted limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et enregistré auprès du Registre des Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro 43026, agissant par le biais de son general partner, KKR Associates Infrastructure L.P., agissant à son tour par le biais de son general partner, KKR Infrastructure Limited, déclare souscrire à deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et une (2.865.841) Parts Sociales de Catégorie A1, deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et une (2.865.841) Parts Sociales de Catégorie A2, deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et une (2.865.841) Parts Sociales de Catégorie A3, deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et une (2.865.841) Parts Sociales de Catégorie A4, deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et une (2.865.841) Parts Sociales de Catégorie A5, deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et une (2.865.841) Parts Sociales de Catégorie A6, deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et une (2.865.841) Parts Sociales de Catégorie A7, deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et une (2.865.841) Parts Sociales de Catégorie A8, deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et une (2.865.841) Parts Sociales de Catégorie A9 et deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et une (2.865.841) Parts Sociales de Catégorie A10, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune. Ces nouvelles parts sociales émises ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions huit cent soixante-cinq mille huit cent quarante et un Euros (EUR 2.865.841,-) duquel: (i) deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-quatre Euros et dix centimes (EUR 286.584,10) sont alloués au capital social de la Société et (ii) deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante-six Euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 2.579.256,90) sont alloués au Compte de Prime d'Emission de la Société (tel que défini dans les Statuts) et resteront attachés aux Parts Sociales de Catégorie A (indépendamment de la catégorie numérique des Parts Sociales de Catégorie A).

- KKR European Infrastructure Investors L.P., un limited partnership de droit écossais, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9 VJ, et enregistré auprès du Registre des Limited Partnerships Ecossais sous le numéro 8364, agissant par le biais de son general partner, KKR European Infrastructure Limited, déclare souscrire à cent vingt mille cinq cent quarante-huit (120.548) Parts Sociales de Catégorie A1, cent vingt mille cinq cent quarante-huit (120.548) Parts Sociales de Catégorie A2, cent vingt mille cinq cent quarante-huit (120.548) Parts Sociales de Catégorie A3, cent vingt mille cinq cent quarante-huit (120.548) Parts Sociales de Catégorie A4, cent vingt mille cinq cent quarante-huit (120.548) Parts Sociales de Catégorie A5, cent vingt mille cinq cent quarante-huit (120.548) Parts Sociales de Catégorie A6, cent vingt mille cinq cent quarante-huit (120.548) Parts Sociales de Catégorie A7, cent vingt mille cinq cent quarante-huit (120.548) Parts Sociales de Catégorie A8, cent vingt mille cinq cent quarante-huit (120.548) Parts Sociales de Catégorie A9 et cent vingt mille cinq cent quarante-huit (120.548) Parts Sociales de Catégorie A10, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune. Ces nouvelles parts sociales émises ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt mille cinq cent quarante-huit Euros (EUR 120.548,-) duquel: (i) douze mille cinquante-quatre Euros et quatre-vingt centimes (EUR 12.054,80) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent huit mille quatre cent quatre-vingt-treize Euros et vingt centimes (EUR 108.493,20) sont alloués au Compte de Prime d'Emission de la Société (tel que défini dans les Statuts) et resteront attachés aux Parts Sociales de Catégorie A (indépendamment de la catégorie numérique des Parts Sociales de Catégorie A).

- KKR Global Infrastructure Investors SBS L.P., un exempted limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et enregistré auprès du Registre des Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro 44484, agissant par le biais de son general partner, KKR Associates Infrastructure SBS L.P., agissant à son tour par le biais de son general partner, KKR Infrastructure SBS Limited, déclare souscrire à trente-neuf mille cent cinquante-neuf (39.159) Parts Sociales de Catégorie A1, trente-neuf mille cent cinquante-neuf (39.159) Parts Sociales de Catégorie A2, trente-neuf mille cent cinquante-neuf (39.159) Parts Sociales de Catégorie A3, trente-neuf mille cent cinquante-neuf (39.159) Parts Sociales de Catégorie A4, trente-neuf mille cent cinquante-neuf (39.159) Parts Sociales de Catégorie A5, trente-neuf mille cent cinquante-neuf (39.159) Parts Sociales de Catégorie A6, trente-neuf mille cent cinquante-neuf (39.159) Parts Sociales de Catégorie A7, trente-neuf mille cent cinquante-neuf (39.159) Parts Sociales de Catégorie A8, trente-neuf mille cent cinquante-neuf (39.159) Parts Sociales de Catégorie A9 et trente-neuf mille cent cinquante-neuf (39.159) Parts Sociales de Catégorie A10, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune. Ces nouvelles parts sociales émises ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total de trente-neuf mille cent cinquante-neuf Euros (EUR 39.159,-) duquel: (i) trois mille neuf cent quinze

Euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.915,90) sont alloués au capital social de la Société et (ii) trente-cinq mille deux cent quarante-trois Euros et dix centimes (EUR 35.243,10) sont alloués au Compte de Prime d'Emission de la Société (tel que défini dans les Statuts) et resteront attachés aux Parts Sociales de Catégorie A (indépendamment de la catégorie numérique des Parts Sociales de Catégorie A).

- KKR Global Infrastructure Investors (Keats) L.P., un exempted limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, agissant par le biais de son general partner KKR Associates Infrastructure L.P., agissant à son tour par le biais de son general partner, KKR Infrastructure Limited, déclare souscrire à cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf (532.429) Parts Sociales de Catégorie A1, cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf (532.429) Parts Sociales de Catégorie A2, cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf (532.429) Parts Sociales de Catégorie A3, cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf (532.429) Parts Sociales de Catégorie A4, cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf (532.429) Parts Sociales de Catégorie A5, cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf (532.429) Parts Sociales de Catégorie A6, cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf (532.429) Parts Sociales de Catégorie A7, cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf (532.429) Parts Sociales de Catégorie A8, cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf (532.429) Parts Sociales de Catégorie A9 et cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf (532.429) Parts Sociales de Catégorie A10, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune. Ces nouvelles parts sociales émises ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent trente-deux mille quatre cent vingt-neuf Euros (EUR 532.429,-) duquel: (i) cinquante-trois mille deux cent quarante-deux Euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 53.242,90) sont alloués au capital social de la Société et (ii) quatre cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-six Euros et dix centimes (EUR 479.186,10) sont alloués au Compte de Prime d'Emission de la Société (tel que défini dans les Statuts) et resteront attachés aux Parts Sociales de Catégorie A (indépendamment de la catégorie numérique des Parts Sociales de Catégorie A).

- KKR Partners II (International) L.P., un exempted limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, agissant par le biais de son general partner, KKR PI-II GP Limited, déclare souscrire à quarante-deux mille vingt-trois (42.023) Parts Sociales de Catégorie A1, quarante-deux mille vingt-trois (42.023) Parts Sociales de Catégorie A2, quarante-deux mille vingt-trois (42.023) Parts Sociales de Catégorie A3, quarante-deux mille vingt-trois (42.023) Parts Sociales de Catégorie A4, quarante-deux mille vingt-trois (42.023) Parts Sociales de Catégorie A5, quarante-deux mille vingt-trois (42.023) Parts Sociales de Catégorie A6, quarante-deux mille vingt-trois (42.023) Parts Sociales de Catégorie A7, quarante-deux mille vingt-trois (42.023) Parts Sociales de Catégorie A8, quarante-deux mille vingt-trois (42.023) Parts Sociales de Catégorie A9 et quarante-deux mille vingt-trois (42.023) Parts Sociales de Catégorie A10, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune. Ces nouvelles parts sociales émises ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-deux mille vingt-trois Euros (EUR 42.023,-) duquel: (i) quatre mille deux cent deux Euros et trente centimes (EUR 4.202,30) sont alloués au capital social de la Société et (ii) trente-sept mille huit cent vingt Euros et soixante-dix centimes (EUR 37.820,70) sont alloués au Compte de Prime d'Emission de la Société (tel que défini dans les Statuts) et resteront attachés aux Parts Sociales de Catégorie A (indépendamment de la catégorie numérique des Parts Sociales de Catégorie A).

- CFGI Coriance Co-Invest (Cayman) SPV, L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social situé au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, représenté par son general partner, CFGI (Cayman) Holdings Limited, déclare souscrire à treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B1, treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B2, treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B3, treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B4, treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B5, treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B6, treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B7, treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B8, treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B9 et treize mille neuf cent quatre-vingt-douze (13.992) Parts Sociales de Catégorie B10, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune. Ces nouvelles parts sociales émises ont été payées par un apport en numéraire d'un montant total d'un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents Euros (EUR 1.399.200,-) duquel: (i) mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et vingt centimes (EUR 1.399,20) sont alloués au capital social de la Société et (ii) un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents Euros et quatre-vingts centimes (EUR 1.397.800,80) sont alloués au Compte de Prime d'Emission de la Société (tel que défini dans les Statuts) et resteront attachés aux Parts Sociales de Catégorie B (indépendamment de la catégorie numérique des Parts Sociales de Catégorie B).

Ainsi, l'apport total de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents Euros (EUR 4.999.200,-) pour les Nouvelles Parts Sociales sera réparti comme suit: (i) trois cent soixante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et vingt centimes (EUR 361.399,20) sont attribués au capital social de la Société et (ii) quatre millions six cent trente-sept mille huit cents Euros et quatre-vingts centimes (EUR 4.637.800,80) sont attribués au Compte de Prime d'Emission de la Société et resteront attachés respectivement aux Parts Sociales de Catégorie A et aux Parts Sociales de Catégorie B.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite.

Seconde résolution

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 5.1 des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-huit Euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 1.090.948,98) représenté par:

- neuf millions neuf cent seize mille cinq cent trente-trois (9.916.533) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
- neuf millions quatre cent quarante-trois mille neuf cent cinquante et une (9.443.951) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- neuf millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux (9.555.242) parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- neuf millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux (9.555.242) parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- neuf millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent quarante-deux (9.555.242) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5");
- neuf millions cinq cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-seize (9.575.596) parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales de Catégorie A6");
- neuf millions six cent mille trois cent une (9.600.301) parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales de Catégorie A7");
- neuf millions six cent mille trois cent une (9.600.301) parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales de Catégorie A8");
- neuf millions six cent mille trois cent une (9.600.301) parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales de Catégorie A9");
- neuf millions six cent mille trois cent une (9.600.301) parts sociales de catégorie A10 (les "Parts Sociales de Catégorie A10");
- trente-sept mille trois cent quatorze (37.314) parts sociales de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1");
- trente-sept mille trois cent quatorze (37.314) parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");
- trente-sept mille trois cent quatorze (37.314) parts sociales de catégorie B3 (les "Parts Sociales de Catégorie B3");
- trente-sept mille trois cent quatorze (37.314) parts sociales de catégorie B4 (les "Parts Sociales de Catégorie B4");
- trente-sept mille trois cent quatorze (37.314) parts sociales de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5");
- trente-sept mille trois cent quatorze (37.314) parts sociales de catégorie B6 (les "Parts Sociales de Catégorie B6");
- trente-sept mille trois cent quatorze (37.314) parts sociales de catégorie B7 (les "Parts Sociales de Catégorie B7");
- trente-sept mille trois cent quatorze (37.314) parts sociales de catégorie B8 (les "Parts Sociales de Catégorie B8");
- trente-sept mille trois cent treize (37.313) parts sociales de catégorie B9 (les "Parts Sociales de Catégorie B9");
- trente-sept mille trois cent treize (37.313) parts sociales de catégorie B10 (les "Parts Sociales de Catégorie B10");
- cinq cent vingt-sept mille neuf cent trois (527.903) parts sociales de catégorie C1 (les "Parts Sociales de Catégorie C1");
- cinq cent vingt-sept mille neuf cent trois (527.903) parts sociales de catégorie C2 (les "Parts Sociales de Catégorie C2");
- cinq cent vingt-sept mille neuf cent trois (527.903) parts sociales de catégorie C3 (les "Parts Sociales de Catégorie C3");
- cinq cent vingt-sept mille neuf cent trois (527.903) parts sociales de catégorie C4 (les "Parts Sociales de Catégorie C4");
- cinq cent vingt-sept mille neuf cent trois (527.903) parts sociales de catégorie C5 (les "Parts Sociales de Catégorie C5");
- cinq cent vingt-sept mille neuf cent trois (527.903) parts sociales de catégorie C6 (les "Parts Sociales de Catégorie C6");
- cinq cent vingt-sept mille neuf cents (527.900) parts sociales de catégorie C7 (les "Parts Sociales de Catégorie C7");
- cinq cent vingt-sept mille neuf cents (527.900) parts sociales de catégorie C8 (les "Parts Sociales de Catégorie C8");
- cinq cent vingt-sept mille neuf cents (527.900) parts sociales de catégorie C9 (les "Parts Sociales de Catégorie C9");
- cinq cent vingt-sept mille neuf cents (527.900) parts sociales de catégorie C10 (les "Parts Sociales de Catégorie C10");
- sept cent quarante-trois mille neuf cent soixante-treize (743.973) parts sociales de catégorie D1 (les "Parts Sociales de Catégorie D1");
- sept cent quarante-trois mille neuf cent soixante-treize (743.973) parts sociales de catégorie D2 (les "Parts Sociales de Catégorie D2");

- sept cent quarante-trois mille neuf cent soixante-treize (743.973) parts sociales de catégorie D3 (les "Parts Sociales de Catégorie D3");
 - sept cent quarante-trois mille neuf cent soixante-treize (743.973) parts sociales de catégorie D4 (les "Parts Sociales de Catégorie D4");
 - sept cent quarante-trois mille neuf cent soixante-treize (743.973) parts sociales de catégorie D5 (les "Parts Sociales de Catégorie D5");
 - sept cent quarante-trois mille neuf cent soixante-treize (743.973) parts sociales de catégorie D6 (les "Parts Sociales de Catégorie D6");
 - sept cent quarante-trois mille neuf cent soixante-quatorze (743.974) parts sociales de catégorie D7 (les "Parts Sociales de Catégorie D7");
 - sept cent quarante-trois mille neuf cent soixante-quatorze (743.974) parts sociales de catégorie D8 (les "Parts Sociales de Catégorie D8");
 - sept cent quarante-trois mille neuf cent soixante-treize (743.973) parts sociales de catégorie D9 (les "Parts Sociales de Catégorie D9");
 - sept cent quarante-trois mille neuf cent soixante-treize (743.973) parts sociales de catégorie D10 (les "Parts Sociales de Catégorie D10");
- (ci-après désignées comme les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale") ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts. Dans ces statuts, "Associés" désigne les détenteurs de Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: Conde, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053507/527.

(140061923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Docler Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.142.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eighteenth day of February.

Before Maître, Francis KESSELER, notary residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Appear:

Gattyan Group S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 44 Avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Commercial Register under number 180190, here duly represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, by virtue of a proxy given under private seal.

And

Some Smart Solutions Kft, a Hungarian private limited company ("korlátolt felelsség társaság") with registered office at Rákóczi út 40, H-3043 Egyházasdengeleg, Hungary, registered with the Hungarian Metropolitan Court and Companies Register, duly represented Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a “société à responsabilité limitée” which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “Docler Entertainment S.à r.l.”.

Art. 3. “The Company’s purpose is to produce motion picture, video and television programme, manage the post-production of those media products, distribute film, video and television program, provide television programming and broadcasting services, sound recording and music publishing, film screening, publishing, advertising agency business.

The Company may also take participations and interests, in any for whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases, options, negotiation or in any other way any securities, rights, intellectual property rights (including but not limited to, know-how, patents, trademarks, copyright, domain names, designs and models and software rights) and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally hold, license, manage, develop, sell or dispose of the same, solely to own of its direct or indirect subsidiaries or any other company which belongs to the same group of companies as the Company, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial, cost sharing arrangements and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company’s share capital is set at EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 2.500 class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class A Shares”) and 10.000 class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the “Class B Shares”).

The Class A Shares and the Class B Shares may be referred to hereafter individually as a “share or together as the “shares”.

The Class A Shares and the Class B Shares shall confer identical rights to the shareholders of the Company.

The shareholders may make additional capital contributions (without a related issuance of shares) in relation to the Class A Shares or to the Class B Shares (the “Capital Contributions”) to be allocated to a related Capital Contributions account which account or sub-account as the case may be, shall remain attached to the concerned class of shares

The Company shall maintain a share premium and similar premiums account, including any Capital Contributions account, for each class of shares, (a “Premium Account”), and book in such account, the amount or value of any premium paid on the relevant class of shares, any additional capital surplus contributed by the holders of such class of shares to the Company, and of any amount allocated to such Premium Account in accordance with the Articles.

Any Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally to all outstanding shares of the relevant class, as resulting from time to time, by a decision of the shareholder(s) of the Company and in accordance with the Law.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of one or several class A manager(s) and by one or several class B manager(s), the class A manager(s) being the business license holder(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and, as the case may be, designated as class A manager(s) or class B manager(s). The exercise of management functions will not be remunerated.

When a legal entity is appointed as a member of the board, such legal entity shall inform the Company and the board of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of manager of the board.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time, with or without cause, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of a class A manager or by the joint signature of one class A manager and one class B manager..

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises". Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds

are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2014.

Subscription - Payment

The appearing parties hereby declare to subscribe to:

- Some Smart Solutions Kft, 2.500 (two thousand five hundred) shares of Class A
- Gattyan Group Sarl, 10.000 (ten thousand) shares of Class B

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500,- Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolution:

1) Are appointed as managers:

- Mr. László Czéró, class A manager, with address at 56, rue Edward Steichen, L-3324 Bivange, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr. András Somkuti, class B manager, with address at Utász utca 19, 1 em. 3a, H-1143 Budapest, Hongrie.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the sole signature of a class A manager or by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour de mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence au 5, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Gattyan Group S.à.r.l., société à responsabilité limitée, demeurant 44 Avenue John F. Kennedy, enregistré avec le registre de commerce sous le numéro 180190, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

ET

Some Smart Solutions Kft., société à responsabilité limitée, demeurant 40, Rákóczi út, H-3043 Egyházasdengeleg, Hongrie, enregistré avec le registre de commerce sous le numéro Cg.01-09-174024,44, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société sera Docler Entertainment S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de produire des films cinématographiques, des programmes de vidéo et télévision, gérer l'étape postérieure à la production de ces produits média, distribuer des films et des programmes de vidéo et télévision, de fournir de services de diffusion et de programmation de télévision, d'enregistrement de sons et de publication de musique, de diffusion des films, publier et fournir de services d'agence de publicité.

La Société peut également prendre des participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, droits de propriété intellectuelle (incluant, sans s'y limiter,, savoir-faire, brevets marques, droits d'auteurs, noms de domaines, dessins et modèles et droits sur des logiciels) et licences et autre propriété, droits et intérêts sur propriété, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les donner en licence, les gérer, les développer, les céder ou les transférer seulement à une de ses filiales directe ou indirecte appartenant au même groupe de sociétés que la Société, en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant: de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financiers et commerciales, des accords de partage des coûts et autres transactions et d'octroyer à toute autre société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance de tout intéressé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 2.500 de parts sociales de la classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune ("Parts sociales de la Classe A") et 10.000 de parts sociales de la classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune ("Parts sociales de la Classe B").

Les Parts de la classe A et les parts de la classe B peuvent être désignées ci-après individuellement comme une «part» ou ensemble comme les «parts».

Les parts de la classe A et les parts de la classe B confèrent des droits identiques aux actionnaires de la Société.

Les actionnaires peuvent faire des contributions supplémentaires au capital (sans émission connexe des parts) par rapport aux parts de la classe A ou des parts de la classe B (les «Contributions en capital») à attribuer au compte des contributions du capital dont le compte ou sous-compte selon le cas, restera attaché à la catégorie concernée des parts.

La Société doit maintenir un compte pour des primes d'émission et des primes similaires, y compris tout compte de contribution au capital, pour chaque classe de part, (un "Compte Premium"), et noter sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime payée à la classe de part concernée, tout excédent de capital apporté par les détenteurs de cette classe de part à la Société, et de tout montant attribué à ce compte Premium en conformité avec les articles.

Tout compte Premium sera remboursé, distribué, converti ou autrement versé ou affecté de manière égalitaire à toutes les parts en circulation de la catégorie concernée, tel que décidé de temps à autre, par l'actionnaire ou les actionnaires de la Société et conformément à la loi.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé à un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de classe B, le ou les gérant(s) de classe A étant le ou les détenteur(s) de l'autorisation d'établissement. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant(s) de classe A ou gérant(s) de classe B. L'exercice de fonction de gérant ne sera pas rémunéré.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil de gérance, elle devra informer la Société et le conseil de gérance du nom de la personne physique qu'elle a nommée pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat de gérant du conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de classe A ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par

téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixe dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par l'écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par 1'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminuée des pertes reportées et des sommes à apporter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Libération - Apports

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire à:

- Some Smart Solutions Kft, 2.500 (deux mille cinq cent) parts de classe A
- Gattyan Group Sarl, 10.000 (dix mille) parts de classe B

Toutes les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire, ledit montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500.- euros.

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Mr. László Czéró, gérant de classe A, demeurant au 56, rue Edward Steichen, L-3324 Bivange, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. András Somkuti, gérant de classe B, résidant au 19, Utász utca, 1 em. 3a, H-1143 Budapest, Hongrie.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la seule signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4058. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053682/569.

(140061769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

CCP III Pentagon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.510,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.152.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth of April.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 160.909 with a share capital of twenty-one thousand four hundred seventy-one euro (EUR 21,471.-) (the Sole Shareholder),

here represented by Mister Gianpiero SADDI, employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on April 2nd, 2014, The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "CCP III Pentagon Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally,

any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and ten Pound Sterling (GBP 12,510.-) and is represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares) and (ii) ten (10) redeemable shares (the Redeemable Shares) all in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.3. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.

5.6. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.7. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders on pro rata and pari passu basis; and

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.8. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase of the Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) all the Redeemable Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of the Redeemable Shares, the Redeemable Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the Redeemable Shares.

7.5. The Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

9.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital.

If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.

16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.

16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2014.

Subscription and payment

The Sole Shareholder subscribes to twelve thousand five hundred and ten (12,510) shares in registered form as follows:

- The twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-); and

- The ten (10) redeemable shares, each having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-);

The amount of twelve thousand five hundred and ten Pound Sterling (GBP 12,510.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1.400,-).

The amount of twelve thousand five hundred and ten Pound Sterling (GBP 12,510.-) corresponds to the amount of fifteen thousand ninety-four Euro and twenty-six Eurocent (EUR 15,094.26) according to the exchange rate published on XE.COM on April 3rd, 2014.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

is appointed as A Manager:

- Mr. Yves BARTHELS, born on October 10th, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

are appointed as B Managers:

- Mrs. Anita LYSE, born on October 4th, 1976, in Oslo, Norway, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Bruno BAGNOULS, born on May 9th, 1971, in Nancy, France, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that at request of the above appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day stated above written.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909, ayant un capital social de vingt et un mille quatre cent soixante et onze euro (EUR 21.471,-) (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 avril 2014,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est " CCP III Pentagon Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société

peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent dix Livres Sterling (GBP 12.510,-) est représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) dix (10) parts sociales remboursables toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales Remboursables) toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

5.6. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.

5.7. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR au pro rata et sur base pari passu; et

(iii) tout profit autre que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

5.8 A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.

6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

7.1. Au cours de tout exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toutes les Parts Sociales Remboursables (et, par suite, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés (le Prix de Remboursement).

7.2. Le remboursement et/ou rachat des Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:

(i) toutes les Parts Sociales Remboursables soient toujours remboursées et/ou rachetées en intégralité au même moment, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en intégralité uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables;

(ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soient pas ou ne tombent pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;

(iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmenté de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts. Aux fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation des Parts Sociales Remboursables.

7.5. Le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****12.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.

16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;

(iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

L'Associé Unique souscrit à douze mille cinq cent dix (12.510) parts sociales sous forme nominative comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-);

- Dix (10) parts sociales remboursables, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-);

Le montant de douze mille cinq cent dix Livres Sterling (GBP 12.510,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

La somme de douze mille cinq cent dix Livres Sterling (GBP 12.510,-) correspond à la somme de quinze mille quatre-vingt-quatorze Euros vingt-six Eurocent (EUR 15.094,26) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 3 avril 2014.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELIS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

Sont nommés Gérants B:

- Mlle. Anita LYSE, née le 4 octobre 1976 à Oslo, Norvège, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Bruno BAGNOULS, né le 9 mai 1971 à Nancy, France, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 avril 2014. LAC/2014/16883. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014053648/689.

(140061931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

American Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.820.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eighteen day of March.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Maître James MURPHY, attorney-at-law, professionally residing in Howald,

acting in his capacity as attorney-in-fact of International Company of Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.375, having a capital of EUR 12,500.-,

by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall be attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

The person appearing, acting in his said capacity, declared and requested the notary to state that:

1° American Services Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.820 (hereinafter referred to as the “Company”) was incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on 18 July 2008, published in the Mémorial C on 2 September 2008, number 2123. The Company’s articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 21 May 2010, published in the Mémorial C on 16 July 2010, number 1465.

2° The corporate capital of the Company is fixed at one hundred twenty-two thousand five hundred Euros (EUR 122,500.-) divided into twelve million two hundred fifty thousand (12,250,000) shares having a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each.

3° International Company of Services S.à r.l., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4° International Company of Services S.à r.l., prenamed, resolves to approve the balance sheet, the profit and loss account and the accompanying notes for the financial year starting 1st January 2013 and ending 31st December 2013.

5° International Company of Services S.à r.l., prenamed, resolves, in line with the proposal of the board of managers of the Company, to carry forward the loss of EUR 23,466.30 for the financial year ending 31st December 2013.

6° International Company of Services S.à r.l., prenamed, resolves to approve the balance sheet and the profit and loss account for the financial year starting 1st January 2014 and ending 18 March 2014.

7° International Company of Services S.à r.l., prenamed, resolves to grant full discharge to the members of the board of managers of the Company as regards the performance of their duties for and in connection with the financial years starting 1st January 2013 and ending 31st December 2013 and 1st January 2014 and ending 18 March 2014.

8° International Company of Services S.à r.l., prenamed, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

9° International Company of Services S.à r.l., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company with full powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the Luxembourg law of the 10 August 1915 relating to commercial companies (as amended), without having to ask for shareholder consent in the cases provided for by law. There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory and the liquidator may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes.

10° International Company of Services S.à r.l., prenamed, declares that all known liabilities of the Company towards third parties, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the Company.

11° International Company of Services S.à r.l., prenamed, subsequently declares that it takes over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company be transferred to International Company of Services S.à r.l., prenamed, with immediate effect.

12° International Company of Services S.à r.l., prenamed, further declares, in its capacity as sole shareholder of the Company having full knowledge of the Company’s articles of association and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company’s liquidator.

13° International Company of Services S.à r.l., prenamed, therefore resolves to immediately approve the liquidation report and accounts.

14° International Company of Services S.à r.l., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is thereby closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

15° The books and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years in Luxembourg at 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU

Maître James MURPHY, Avocat, demeurant à titre professionnel à Howald,

agissant en qualité de mandataire de International Company of Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.375, ayant un capital social de EUR 12.500,-,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La personne comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° American Services Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.820, (ci-après dénommée la «Société») a été constituée selon acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors résidant à Luxembourg, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C en date du 2 septembre 2008, numéro 2123. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C en date du 16 juillet 2010, numéro 1465.

2° Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-deux mille cinq cents Euros (EUR 122.500,-) représenté par douze million deux cent cinquante mille (12.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

3° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, décide d'approuver les comptes avec annexes pour l'exercice social du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

5° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, décide, en accord avec la proposition du conseil de gérance de la Société, de reporter la perte de EUR 23.466,30 pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

6° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, décide d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice social du 1^{er} janvier 2014 au 18 mars 2014.

7° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société par rapport à l'exercice de leurs fonctions pour et relatif aux exercices sociaux du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 et du 1^{er} janvier 2014 au 18 mars 2014.

8° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

9° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, se nomme liquidateur de la Société avec pleins pouvoirs pour l'exécution de son mandat, en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas prévus par la loi. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un (1) ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

10° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, déclare que toutes les dettes connues de la Société envers des tiers, y compris tous les frais de liquidation, ont été entièrement réglées ou provisionnées et s'engage irrévocablement à régler toute dette actuellement non connue et impayée de la Société.

11° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, déclare par conséquent qu'elle reprend la totalité des actifs et des passifs de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que tous les actifs et passifs de la Société sont transférés à International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, avec effet immédiat.

12° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, déclare par la suite, en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société.

13° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation établis par le liquidateur.

14° International Company of Services S.à r.l., pré-désignée, décide ensuite de clôturer la liquidation de la Société et de procéder à l'annulation de tous les registres actant l'émission des parts sociales ou de toute autre valeur mobilière.

15° Les registres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au 5, rue Goethe (office 302), L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: EAC/2014/4060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053495/141.

(140061401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

H.D.B.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6250 Scheidgen, 28, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 176.513.

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pasquale MAURANTONIO, restaurateur, né le 12 juin 1963 à Turi, Italie, demeurant à L-3392 Roedgen, 29, rue de Luxembourg et

2.- Monsieur Vito SPINELLI, traducteur, né le 6 mai 1973 à Luxembourg, demeurant à L-5842 Hesperange, 2, am Weischbaendchen;

3.- Monsieur Roland GIRRES, fonctionnaire d'Etat en retraite, né le 26 juin 1957 à Wiltz, demeurant à L-1354 Luxembourg, 2, Allée du Carmel.

Lesquels comparants ont prié le notaire d'acter que les comparants sub 1) et 2) sont les seuls associés de la société H.D.B.R., S.à r.l. avec siège social à 28, route d'Echternach, L-6250 Scheidgen, R.C.S. B Numéro 176.513, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 932 du 19 avril 2013.

Lesquels comparants ont pris la décision suivante:

Première résolution

Monsieur Pasquale MAURANTONIO, ici présent, préqualifié, cède par les présentes dix-sept (17) parts qu'il possède dans la société, sous la garantie légale de droit à Monsieur Roland GIRRES, préqualifié, ici présent et ce acceptant, moyennant le prix de neuf cent soixante-quinze euros (975.- EUR) par part, payé hors la présence du notaire, ce que Monsieur Roland GIRRES en consent bonne et valable quittance.

Monsieur Vito SPINELLI, préqualifié, ici présent, cède par les présentes seize (16) parts qu'il possède dans la société, sous la garantie légale de droit à Monsieur Roland GIRRES, préqualifié, ici présent et ce acceptant, moyennant le prix de neuf cent soixante-quinze euros (975.- EUR) par part, payé hors la présence du notaire, ce que Monsieur Roland GIRRES en consent bonne et valable quittance.

Cette cession est acceptée au nom de la société par ses gérants Monsieur Pasquale MAURANTONIO et Monsieur Vito SPINELLI, préqualifiés.

Désormais, les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Pasquale MAURANTONIO, prénommé, trente-trois parts	33
Monsieur Vito SPINELLI, prénommé trente-quatre parts	34
Monsieur Roland GIRRES, prénommé trente-trois parts	33
Total: cent parts sociales	100

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Maurantonio, V. Spinelli, R. Girres et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2013. LAC/2013/57119. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054592/46.

(140062784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Yunque S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014055017/10.

(140062917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Yakari, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 97.765.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014055018/10.

(140062677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Zagato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014055020/10.

(140062918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

AMO Holding 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.572.

Le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec date d'effet au 16 avril 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055123/11.

(140063578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.
